Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260929-D26_082-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GLINCHE Eric, 1er Adjoint, en remplacement du maire absent, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2026.

Présents : M. GLINCHE Eric, Adjoint, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MM : GILBERT Loïc, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CLOUET Nathalie à M. POTTIER Christian, LEVACHER Martine à Mme HAIGRON Amandine, MOREL Patricia à M. VALOTAIRE Denis, M. GUYON Django à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : M. BOURMALO Romuald

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

26-082 – Acquisition de l'immeuble situé 8 rue Abbé Crublet - Parcelle AB n°181

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le plan cadastral de la commune ;
Vu le courrier de Mme Nicola BUCKLEY en date du 7 septembre 2026 confirmant la volonté de la propriétaire de céder son immeuble à la commune ;

Considérant que la commune souhaite acquérir l'immeuble situé 8 rue Abbé Crublet, cadastré section AB n°181, d'une contenance cadastrale de 70 m², appartenant à Mme Nicola BUCKLEY ;

Considérant que cette acquisition permettra l'agrandissement et l'amélioration des locaux du bar-restaurant situé au 6 rue Abbé Crublet, propriété de la commune, et contribuera ainsi au maintien et au développement de cette activité participant à l'animation et à l'attractivité du centre-bourg ;

Considérant que la propriétaire propose de céder cet immeuble à la commune au prix de 95 000 € ;

Considérant que ce montant est inférieur au seuil rendant obligatoire la consultation des services du Domaine ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'approuver l'acquisition de l'immeuble situé 8 rue Abbé Crublet, cadastré section AB n°181, d'une contenance cadastrale de 70 m², appartenant à Mme Nicola BUCKLEY, au prix de 95 000 €, frais d'acte en sus ;**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document afférent à cette acquisition et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la transaction ;**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260929-D26_082-DE

– **De dire que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget communal.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026

Pour le maire empêché
Le 1er adjoint
Eric GLINCHE

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian